

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de proroger pour dix nouvelles années la loi du 6 décembre 1850, relative à la procédure de partage des terres vaines et vagues dans les cinq départements composant l'ancienne Bretagne. (Nommée le 16 décembre 1880.)*

*C. J. L.*

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : HALGAN.  
2<sup>e</sup> — VICOMTE DE LORGERIL.  
3<sup>e</sup> — CHERPIN.  
4<sup>e</sup> — JOUIN.  
5<sup>e</sup> — COMTE DE CORNULIER.  
6<sup>e</sup> — DE LAVRIGNAIS.  
7<sup>e</sup> — HUGUET.  
8<sup>e</sup> — ROGER-MARVAISE.  
9<sup>e</sup> — COMTE DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Projet de loi sur les terres vaines et vagues, en Bretagne

Séance de la Commission du 23 Xbre 1880 (18)

Ont pris part M. M. de Lormelée, de Lormelée-les-Bains, de Lormelée, de la Vierge, Jouin,  
Roger Morvai, Halgan. — Absents M. M. Huguet et Cherpin

M. de la Vierge est nommé Président

M. Halgan est nommé Secrétaire

M. Jouin est nommé Rapporteur

du Comité d'initiative et d'avis de proroger la loi du 6 Xbre 1850

Le Président

(D. Savignais)  
de Lormelée  
Halgan